

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.



Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- Une épreuve de tir sur cible fixe et mobile
- Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple.

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves.

Deux catégories sont prévues :

- Le Brevet Grand Gibier 1er Degré - insigne ARGENT.
- Le Brevet Grand Gibier 2ème Degré ou "Brevet de gestionnaire" insigne OR.



EPREUVE THEORIQUE

Contrôle des connaissances par questions avec support de diapositives.

I - BREVET GRAND GIBIER 1er Degré

100 questions dont 4 éliminatoires.

A Connaissance des espèces : 40 questions

Identification - Biologie - Reproduction – Comportement

| | |
|-------------------------|--------------|
| ■Le sanglier | 12 questions |
| ■Le cerf | 8 questions |
| ■Le chevreuil | 12 questions |
| ■Le chamois, l'isard | 4 questions |
| ■Le mouflon | 2 questions |
| ■Les maladies du gibier | 2 questions |



B - Connaissance de la forêt : 20 questions

| | |
|--|--------------|
| ■Les traces | 1 question |
| ■Les laissées | 1 question |
| ■La sylviculture : méthodes, arbres, fruits | 10 questions |
| ■Les petits animaux : oiseaux | 3 questions |
| mammifères, | 1 question |
| insectes | 1 question |
| ■La flore : champignons | 2 questions |
| fleurs | 1 question |



C - La chasse du Grand Gibier : 30 questions

| | |
|--|--------------|
| ■Armes, munitions, optiques, sécurité | 10 questions |
| ■La réglementation | 4 questions |
| ■Les chiens pour le grand gibier | 6 questions |
| ■Réactions des animaux blessés | 2 questions |
| ■Indices de blessures | 5 questions |
| ■Les modes de chasse (incluant la vénerie) | 3 questions |

D - La gestion des espèces : 10 questions

- L'accroissement des populations
- Les pertes
- Les prélèvements possibles
- Les densités

- Les dégâts



L'EPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 1er DEGRE EST REUSSIE LORSQUE :

- le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires ;
- le candidat a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100.

II - BREVET GRAND GIBIER 2ème Degré

30 questions supplémentaires, dont 3 éliminatoires.

E - La gestion d'un territoire

- Les responsabilités du directeur de chasse.
- Le recensement des populations.
- L'élaboration d'un plan de chasse, quantitatif et qualitatif.
- L'organisation de la chasse.
- La réglementation.
- Les particularités territoriales.
- Les aménagements.
- La lutte contre les dégâts.
- La prophylaxie et les soins des maladies du gibier.
- Les trophées.
- Les Honneurs au gibier.



L'EPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 2ème DEGRE EST REUSSIE LORSQUE :

- **le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires ;**
- **le candidat a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.**

Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

Le brevet 2ème degré ne peut être obtenu qu'après le 1er degré.

Documentation de base.

"Le grand gibier", ouvrage très complet, publié par l'ANCGG aux éditions Hatier, disponible en librairie.

Les candidats peuvent se procurer un manuel de révision auprès des associations départementales qui organisent des sessions.

EPREUVE DE TIR



Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse. L'épreuve est divisée en deux phases :

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui ;
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.

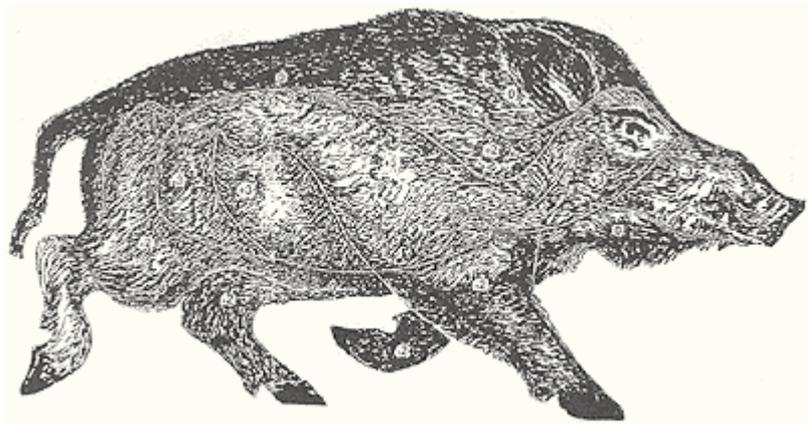
Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'A.N.C.G.G.) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

Décompte des points

- 25 points au maximum par phase, soit au total 50 points possibles pour l'épreuve.
- L'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
- Un zéro dans l'une des deux phases est éliminatoire.

Calibre minimum autorisé

- 222 pour les armes à canon rayé.
- Calibre 20 pour les fusils lisses.



Lunette et tous systèmes de visée autorisés

Tirs d'essai

Avant l'épreuve, le tir de 3 cartouches au plus sera autorisé à titre d'essai.

- Chaque candidat reçoit un exemplaire du règlement détaillé de l'épreuve de tir. Le comportement pendant l'épreuve peut être éliminatoire (manipulation maladroite ou dangereuse de l'arme).
- L'épreuve de tir a généralement lieu à une date différente de l'épreuve théorique.